

TECHNI-VIANDE

Nord - Pas de Calais - Picardie

N° 39 - mars 2018

LE BULLETIN DES PRODUCTEURS DE VIANDE BOVINE



















Vêlage à deux ans : une technique qui se développe

C'est à partir de 1999 qu'une partie du troupeau a été conduit en vêlage à 2 ans, sous l'impulsion des professionnels qui assurent les orientations techniques de la ferme expérimentale de Jalogny en Saône-et-Loire. À l'époque, les éleveurs



soulevaient des problèmes de fécondité avec des génisses trop lourdes à la mise en reproduction. Pour la filière, l'idée sous-entendue était de diminuer les poids carcasse des vaches réformées en supposant qu'un vêlage précoce agirait négativement sur ce poste. Au final, il y a environ 20 kg d'écart de poids de carcasse sur les jeunes vaches, mais cela s'estompe. L'objectif était de réduire le coût alimentaire en diminuant le nombre d'UGB improductifs. La possibilité de primer désormais toutes les vaches donne un nouvel élan à cette technique.

En Saône-et-Loire, le vêlage à 2 ans se développe tout doucement et principalement pour diminuer le chargement des prairies. Il donne plus de souplesse à la conduite des troupeaux. À Jalogny, notre difficulté concerne surtout la période sevrage de juillet et la rentrée d'automne en bâtiment. Nous avons réaliser une complémentation à base d'aliment grossier.

Dans votre région, où je suis déjà intervenu sur le sujet, je pense qu'il est peut-être plus facile que chez nous de mettre en place cette technique. Vous bénéficiez en effet, de riches ressources fourragères, alors que nous sommes ici davantage tributaires de la quantité et de la qualité de l'herbe. Néanmoins, comme toute technique, elle doit être maîtrisée et s'intégrer dans une réflexion globale.

Julien RENON Responsable de la ferme expérimentale de Jalogny (71)

Sommaire

Le vêlage à deux ans nécessite une bonne maîtrise technique	p. 2
Les 10 commandements du vêlage à deux ans	p. 3
Le vêlage à deux ans sous l'angle génétique	p. 4
Les bonnes actions du mois	p. 4
Témojangge d'éleveur	n 4

Petit à petit

En 2002, lors d'une visite de l'exploitation de Jacques RIMBAUD, exploitant au Pin dans les Deux-Sèvres, quelques éleveurs de la région des Hauts-de-France découvraient qu'il était possible de pratiquer le vêlage à 2 ans sur les génisses sans nuire au développement des animaux. En 2003, une visite de la ferme de la Courtançon dans l'Aube, confirmait que pratiquer le vêlage précoce n'empêchait pas d'avoir un troupeau d'excellence. Les stations de testage des taureaux d'insémination, en race Blonde, Limousine ou Charolaise, pressées d'avoir leurs résultats d'indexation, faisaient aussi vêler à deux ans. Les meilleures filles de ces taureaux étaient ensuite revendues en élevages pour souvent y constituer les meilleures souches.

À l'étranger, en Amérique du Nord et du Sud mais aussi en Irlande et en Angleterre, les éleveurs ne se posent pas de questions avec leurs races précoces pour faire reproduire au plus vite. Même chez nos voisins Belges avec leur race blanc bleue, le vêlage à deux ans est la règle.

Forts de ces exemples, les conseillers n'ont eu de cesse de diffuser la technique. En parler encore et encore, au risque de radoter, pour au final, 15 ans après, avoir quelques pionniers sur la région.

Mais ne nous trompons pas, l'objectif n'est pas technique : il est économique ! Et petit à petit, comme en son temps dans les élevages laitiers, le vêlage à deux ans s'imposera pour des raisons de rentabilité dans les systèmes intensifs. Alors merci à tous les pionniers qui ont pris le risque de s'écarter du chemin habituel. De par leur choix, mais aussi de par leurs compétences, ces éleveurs disposent d'une avance confortable sur la marge dans les analyses de groupe. Cependant, cette technique n'est pas pour autant à généraliser et doit être raisonnée au cas par cas. Pour la première fois, TECHNI-VIANDE aborde ce sujet pour vous en apporter les tenants et les aboutissants.

Daniel PLATEL

LE VÊLAGE À DEUX ANS NÉCESSITE UNE BONNE MAÎTRISE TECHNIQUE

Le vêlage à deux ans s'impose dans les élevages :

- qui manquent d'herbe et nourrissent les broutardes destinées au renouvellement en bâtiment l'été après leur sevrage.
- qui mettent des génisses de plus de 600 Kg en reproduction pour des vêlages à 3 ans.
- qui maîtrisent les aspects techniques et sont en quête d'un nouveau levier de progrès pour leur troupeau.

Pourquoi adopter le vêlage à 2 ans ?

- pour favoriser la rentabilité en augmentant le nombre de vêlages au nombre d'UGB constants. Avec la PAC actuelle, qui dit plus de vêlages, dit plus de primes : 1 VA = 1 ABA (aide au bovin allaitant, dans la limite de 139).

OL

- pour diminuer le temps de travail et désintensifier les prairies tout en ayant le même nombre de vêlages du fait de la présence d'un lot de génisses en moins.

La ferme de Jalogny en Saône-et-Loire a accumulé depuis 15 ans une expérience solide sur le vêlage à 2 ans. La conduite y est principalement axée sur l'alimentation à l'herbe. Dans nos systèmes de Hauts-deFrance, il est encore plus facile de maîtriser l'alimentation hivernale

pour maintenir les croissances élevées des génisses nécessaires à la réussite du vêlage à 2 ans. Par contre, au pâturage, les croissances sont souvent plus faibles à cause du rendement de certaines parcelles (disponibilité en herbe, prairies séchantes, et mauvaise valorisation de l'herbe...). Ce yoyo des croissances est préjudiciable à la fécondité.

Le vêlage à deux ans (V2) : toutes les vérités sont bonnes à lire

- Le nombre de vêlages difficiles n'est pas plus élevé en V2 à condition de faire un tri avant la mise en reproduction. Pour les éleveurs adhérents à Bovins Croissance, le choix peut être facilité avec la connaissance des index AVEL et IFNais.
- Les veaux des V2 sont plus légers de 4 Kg en moyenne à la naissance.
- La mortalité est doublée sur les veaux des jeunes vaches, mais sur l'ensemble de la carrière des V2, le taux de mortalité n'est que de 1% supérieur aux autres.
- Le taux de gestation après le premier vêlage est de 6 % inférieur en V2.
- Les jeunes vaches ont moins de lait. C'est donc souvent un problème qui se traduit par une croissance plus faible des veaux sur les 4 premiers mois. Ce retard se compense ensuite par la complémentation. Sans complémentation, il y aurait une perte de 20 Kg au sevrage.

- Les poids carcasse des V2 réformées sont moins lourds de 20 Kg en moyenne. Ceci est dû à l'âge plus jeune à la réforme des vaches et à davantage de tri après le premier vêlage.
- Le vêlage à 2 ans coûte cher car il faut nourir de façon plus soutenue. Cela est en partie vrai si en voulant trop bien faire on dépense trop. Il faut raisonner l'ensemble de la conduite V2. L'économie se réalise surtout par un lot de génisses en moins à alimenter.
- En race Blonde d'Aquitaine, le vêlage à 2 ans est possible aussi.



Impact économique du vêlage à 2 ans sur 5 à 10% des vêlages totaux

Simulation V2 CHOISIE	Introduction du vêlage à 2 ans sans augmentation du nombre des vêlages	5% d'augmentation du nombre de vêlages par des vêlages de génisses à 2 ans	10% d'augmentation du nombre de vêlages par des vêlages de génisses à 2 ans
Descriptif des MODIFICATIONS INDUITES PAR LE PASSAGE AU VÊLAGE 2 ANS	Le nombre de femelles mises à la reproduction est composé à 25% de génisses de 1 et 2 ans. La proportion de génisses de 1 an représente 40% de l'effectif total des génisses mises à la reproduction et 11% des vêlages totaux de l'exploitation	Le nombre de femelles mises à la reproduction est composé à 25% de génisses de 1 et 2 ans. La proportion de génisses de 1 an représente 25% de l'effectif total des génisses mises à la reproduction et 6% des vêlages totaux de l'exploitation	Le nombre de femelles mises à la reproduction est composé à 30% de génisses de 1 an et 2 ans. La proportion de 1 an représente 45% de l'effectif total des génisses mises à la reproduction et 11% des vêlages totaux de l'exploitation
IMPACT SUR L'EBE	Une efficacité économique neutre. Pas de dégradation ni d'amélioration de l'EBE. (Excédent Brut d'Exploitation)	+585€ d'EBE par vêlage supplémentaire +4.3% de l'EBE global	+520€ d'EBE par vêlage supplémentaire +5.6% de l'EBE global
IMPACT SUR LE CHEPTEL	-7% d'UGB	+2.3% UGB	-4.2% d' UGB

Source: exploitation de Jalogny conjoncture 2006-2007 + ABA 2016

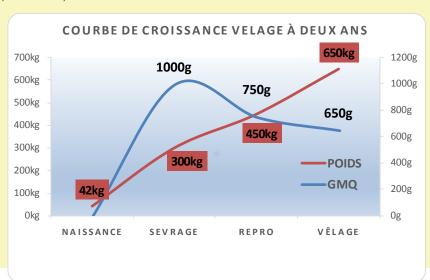
LES 10 COMMANDEMENTS DU VÊLAGE À DEUX ANS

1) Maintenir des vêlages groupés pour ne pas décaler la période de vêlages. Les génisses vêleront sur 2 mois, de 23 à 24 mois. Les génisses pas assez lourdes ou non gestantes réintègreront le groupe des vêlages 3 ans.

2) Assurer une croissance soutenue au cours des différentes phases d'élevage :

Рнаѕе	Objectif de croissance (GMQ)	Poids minimum à atteindre	COMMENTAIRE
Naissance- sevrage (9 mois)	1000 g/j	300 Kg ou 40% du Poids adulte	La complémentation des veaux sous la mère compense éventuellement le manque de lait. Selon l'INRA, 1kg de lait bu par jour assure 100 g/j de croissance dans les 3 premiers mois du veau et 65 g/j après 6 mois d'âge
Sevrage – mise à la reproduction	750 g/j	450 Kg ou 60% du poids adulte	La croissance repose sur la qualité de l'alimentation et des prairies. Une complémentation en été est souvent indispensable. Les excès alimentaires sont aussi fréquents pour maximiser le poids. Or, entre le sevrage et la mise en reproduction une croissance supérieure à 800 g peut engorger les tissus de la mamelle et être préjudiciable à la future lactation
Insémination - vêlage	650 g/j	630 Kg ou 80% du poids adulte	-
Au 2 ^{ème} vêlage (à 3 ans)	-	680 Kg	-
Au 3 ^{ème} vêlage (à 4 ans)		730 Kg	Avec 3 mois de finition, les vaches seront abattues à l'âge adulte à 830 Kg pour 450 Kg de carcasse

- 3) Peser, car seule la connaissance du poids permet de décider de la mise en reproduction. Viser au minimum le seuil de 450 kg à l'IA pour que la cyclicité soit satisfaisante.
- **4) Inséminer les génisses** pour sécuriser la facilité de naissance. Limiter la période de reproduction à 2 mois. Les génisses vides passeront en vêlage à 3 ans ou en génisses de boucherie.
- 5) Prévoir un nombre maximum supplémentaire de génisses à mettre en reproduction en prévision d'un tri important après le vêlage.
- **6) Après le vêlage, alloter séparément** les vêlages à 2 ans des autres vaches pour leur éviter le stress et permettre un rationnement un peu plus élevé (+2 UF/j soit 2 Kg supplémentaires de pulpes sèches ou de céréales).
- 7) Séparer les veaux des mères et assurer une tétée soir et matin. Les jeunes mères manquent de lait, les veaux doivent compenser avec la complémentation. Séparer les veaux peut aider à la reprise de la cyclicité.
- 8) Sevrer les veaux précocement (7 mois) pour laisser aux primipares le temps de reprendre de la croissance avant le vêlage suivant. Pour cela, les placer dans les meilleures prairies. C'est là que tout se joue, car si l'herbe manque, les jeunes vaches seront incapables de finir leur croissance.
- 9) Pour le reste (suivi des vêlages, soins des veaux, politique de réforme...), ne pas modifier les pratiques habituelles!
- **10)** Adhérer à un appui technico économique pour mesurer l'évolution des résultats économiques, comparer ses résultats et continuer à se motiver...





LE VÊLAGE 2 ANS SOUS L'ANGLE GÉNÉTIQUE

Nous l'oublions souvent mais le vêlage à 2 ans a également un réel avantage génétique. La nouvelle génération de génisses voit le jour tous les 2 ans et non tous les 3 ans. Si le travail d'amélioration génétique a été effectué correctement dans le cheptel (choix de taureaux améliorateurs génétiquement sur les postes recherchés), les jeunes générations ont un meilleur niveau génétique que les anciennes. La technique du vêlage à 2 ans permet donc un progrès génétique plus rapide grâce à cette rotation accélérée des générations de femelles.

D'après une étude réalisée à la station expérimentale de Jalogny (Saône-et-Loire), le progrès génétique (sur 10 ans) du lot "vêlage 2 ans" est supérieur de 30% au lot "vêlage 3 ans" pour les index ISEVR et IVMAT. De plus, les éleveurs pratiquant le vêlage précoce vont indirectement favoriser les souches les plus fertiles et précoces. Lorsque vous prenez le virage du vêlage à 2 ans, il faut veiller à bien choisir vos objectifs de sélection. En fonction du niveau génétique de base du cheptel, les postes à travailler sont le vêlage des animaux et leur potentiel de croissance.

V ÊLAGE DES ANIMAUX		Potentiel de croissance		
IFN AIS	Avel	CRsev	Alait	
Facilité de naissance	Aptitude des filles au vêlage	Potentiel de croissance du vêlage au sevrage	Aptitude des filles à l'allaitement	
Particulièrement lors du premier vêlage, choisir un reproducteur qui fera des petits veaux (index IFNais élevé). Cet index est également intéressant à travailler pour que les futures génisses mises à la reproduction aient tendance à faire des veaux plus "faciles" dès leur naissance	Pour améliorer le vêlage des animaux, il faut avoir des petits veaux mais également de bons bassins	Pour que les génisses soient suffisamment lourdes lors de la mise à la reproduction (14-15 mois), elles doivent en avoir la capacité génétique	Pour qu'elles soient également suffisamment lourdes lors de la reproduction, elles doivent avoir eu des mères qui ont eu suffisam- ment de lait pour les nourrir	

Lucile CORNIN - Florent SAMSON

LES BONNES **ACTIONS DU MOIS:**

L'ANALYSE FOLIAIRE

Le Phosphore et la Potasse sont deux nutriments essentiels pour la croissance de l'herbe. Les sols en sont généralement bien pourvus et des économies restent possibles. Pour mesurer la disponibilité en P et K de vos prairies : une seule méthode efficace : l'analyse foliaire. D'un coût plus qu'abordable (20 à 40 €), sa rentabilité n'est plus à démontrer.

Le printemps est la période idéale pour réaliser les prélèvements nécessaires à la détermination des indices de nutrition. Pour connaître le principe de l'analyse foliaire et le détail des modes de prélèvements, n'hésitez pas à contacter votre conseiller Viande bovine ou Fourrages.

> Contactez votre conseiller Chambre d'Agriculture Viande Bovine

TÉMOIGNAGE D'ÉLEVEUR

Guy FAYOL, éleveur en GAEC à Frencq (Pas-de-Calais), 50 vêlages en race Charolaise

« J'ai pour objectif de ne pas intervenir au vêlage. C'est pourquoi, depuis 1997, je pratique l'insémination artificielle en privilégiant le cumul en AVEL. Cependant, j'ai toujours remarqué que les bassins étaient plus souples et les veaux souvent plus légers chez les animaux plus jeunes. J'ai donc commencé le vêlage 2 ans en 1997 avec deux animaux. Aujourd'hui, cela représente 50% des premiers vêlages.

On insémine sur chaleur vue toutes les génisses de plus de 450 kg de PV à environ 15 mois. Comme les vêlages ne sont pas encore bien regroupés, certaines ne s'expriment pas au moment voulu, elles vêleront alors à 3 ans.

Je recherche des taureaux avec des ISEVR et IVMAT élevés pour avoir des lignées précoces, laitières avec de forte croissance au sevrage. Les croissances sont soutenues et sont proches de 1000 g/jour de vie. Je complémente les

animaux de la naissance à l'insémination et si nécessaire jusqu'au premier vêlage (si l'herbe vient à manquer). Je fais plus attention aux primipares. Elles reçoivent après vêlage 2 UF de plus que les vaches et ont accès aux meilleures pâtures. Je sèvre les veaux plus tôt de 1 à 1.5 mois.

Je ne trouve pas d'inconvénient au vêlage 2 ans mais cela ne se fait pas en deux ou trois ans. Le cheptel et l'éleveur doivent s'adapter. J'ai commencé doucement mais j'arriverai au 100% vêlage 2 ans bientôt.»





PORTES OUVERTE Made in Viande du 31/05 au 6/06. Nous comptons sur vous! Inscription sur la-viande.fr/made-in-viande ou interbev Hauts-de-France: 03 21 15 24 70

Paul LAMOTHE **Etienne FALENTIN**

Florent SAMSON

Lucile CORNIN

Christian GUIBIER

Karine LEMAIRE

Didier ODEN

Daniel PLATEL

Pierre MISCHLER

Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais paul.lamothe@agriculture-npdc.fr Tél.: 03 23 97 54 10 Chambre d'agriculture de l'Aisne etienne.falentin@ma02.org Tél.: 06 86 42 60 99 **Genes Diffusion** f.samson@genesdiffusion.com Tél.: 06 84 53 25 42 **Genes Diffusion** l.cornin@genesdiffusion.com Tél.: 03 23 22 50 03 Chambre d'agriculture de l'Aisne christian.guibier@ma02.org Chambre d'agriculture de l'Oise Tél.: 03 44 11 45 61 karine.lemaire@oise.chambagri.fr Tél.: 03 23 23 61 44 d.oden@a-cel.fr Chambre d'agriculture de la Somme Tél.: 03 22 33 69 73 d.platel@somme.chambagri.fr Institut de l'Elevage Tél.: 03 22 33 64 73























Publication du GIE Lait Viande Nord Picardie : 19 bis Rue Alexandre DUMAS - 80000 - Amiens. Directeur de la publication : Ludovic CAUCHOIS. Rédaction, mise en page, crédit photos : service Productions Animales et Fourrages, service communication Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais. Impression: imprimerie DB print.-mars 2018 - CF 03